

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAIPH)



2019-2022



Ville de
Saguenay

Adopté par le comité exécutif le 23 mai 2019
Résolution VS-CE-2019-483

TABLE DES MATIÈRES

Rédaction du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH)	3	SECTION 2 – Immeubles	22
Lexique	4	Accessibilité intérieure	23
Préambule et cadre légal	5	Accessibilité extérieure	24
Mot de la mairesse de Saguenay	6	Information, signalisation et système de sécurité	25
Le PAIPH	7	Fournisseurs de services	25
Mission	7	SECTION 3 – Programmes, services emploi et formation	26
Engagement	7	Programmes, services et approvisionnement	27
Objectifs	7	Emploi, intégration et maintien	30
Clientèle cible	7	Sensibilisation et formation	31
Plan d'action, mise à jour et réalisations	7	SECTION 4 – Loisir, culture, sports, plein air et vie communautaire	35
Rôle et responsabilités des membres du comité de travail (CT)	8	Art, culture, patrimoine et bibliothèques	36
Rôle et responsabilités des membres du comité consultatif (CC)	9	Arénas, sports et plein air	40
Sous-comités (SC)	10	Vie communautaire, participation citoyenne et organismes	45
Portrait de l'organisation	11	Événements	48
Mission et valeurs	11	Mise en œuvre du plan d'action	50
Territoire et habitants	11	SECTION 5 – Sécurité, prévention et intervention	54
Services municipaux	12	Sécurité incendie	55
SECTION 1 – Aménagement urbain et lieux publics	15	Service de police et cour municipale	57
Chaussée, trottoirs et déneigement	16	SECTION 6 – Transport	61
Stationnements et traverses de rue	17	Transport en commun et transport adapté	62
Mobilier urbain sur la voie publique	20	SECTION 7 – Communications	66
Lieux publics, commerces et terrasses	20	Remerciements	69
Aménagement des parcs et espaces verts	21		

Rédaction du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH) 2019-2022

La rédaction du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH) a été rendue possible grâce à la participation des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées, des citoyens en situation de handicap ainsi que du personnel municipal.

La démarche de réflexion s'est effectuée par le biais de différents mécanismes de consultation :

- Bilan et perspectives du plan d'action 2016-2018;
- Rencontres du comité consultatif;
- Rencontres du comité de travail;
- Rencontres des sous-comités de chaque sphère d'intervention du plan d'action;
- Rencontre de planification stratégique avec le comité consultatif et le comité de travail;
- Requêtes et demandes déposées par les citoyens et organismes au PAIPH.

Ainsi, les mesures et les obstacles identifiés tiennent compte du quotidien des personnes en situation de handicap ainsi que des réalités de chacun des services municipaux.



LEXIQUE DES ACRONYMES

ADHIS	Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay
AMM	Aide à la mobilité motorisée
APDPH	Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière
ARLPH	Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Saguenay–Lac-Saint-Jean
ARPTC	Association Renaissance des personnes traumatisées crâniennes du Saguenay–Lac-Saint-Jean
AU	Accessibilité universelle
CC	Comité consultatif
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean
CRDP	Centre de réadaptation en déficience physique Le Parcours
CRDITSA	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme
CT	Comité de travail
INTER	Interassociation des personnes handicapées du Saguenay
GOPHS	Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay
MADA	Municipalité amie des aînés
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PAIPH	Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SAR	Société de l'autisme Saguenay–Lac-Saint-Jean
SC	Sous-comité
STS	Société de transport du Saguenay

PRÉAMBULE ET CADRE LÉGAL

Cadre légal

En vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les municipalités de plus de 15 000 habitants doivent produire, adopter et rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. De plus, chaque année, les municipalités assujetties à la loi doivent déposer à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées ou bien la mise à jour de leur plan d'action, en plus de lui transmettre un bilan des actions réalisées durant l'année.

Au-delà de l'obligation gouvernementale, c'est avec sérieux et engagement que depuis 2004, la Ville de Saguenay entreprend des actions dans le but d'améliorer l'accessibilité universelle de ses services et des infrastructures publiques qui lui appartiennent. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH). Ce plan d'action constitue un outil de travail fort efficace qui permet à Saguenay de structurer et planifier ses actions ainsi qu'identifier les améliorations à apporter pour le bien-être et l'épanouissement des personnes en situation de handicap sur son territoire. La Ville de Saguenay produit un plan d'action triennal qu'elle modifie et adapte aux réalités des personnes handicapées par le biais de sa mise à jour annuelle.

Depuis janvier 2011, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a la responsabilité de la mise en œuvre du *Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées* (PAIPH) de la Ville de Saguenay. La prémisse de base du plan d'action 2019-2022 s'insère dans une continuité des grands champs d'action ayant été mis en place en 2016, 2017 et 2018. La structure de consultation ayant subi certaines modifications, cela a permis un maillage fort efficace entre les gens du milieu et la municipalité menant à l'atteinte des résultats escomptés et à la mise en place de projets d'envergure pour les prochaines années. Le travail de toutes les parties impliquées permet de développer des projets adaptés, répondant aux besoins identifiés par le milieu, et d'en faire la promotion de façon efficace.

Pour assurer la réalisation du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2019-2022, deux comités principaux œuvrent de concert : le comité de travail (représentants municipaux) et le comité consultatif (représentants du milieu et citoyens). Cette concertation donne lieu à un partenariat efficace. Le plan d'action 2019-2022 est divisé en sept sections rassemblant les observations, les obstacles, les actions, les indicateurs de réussite ainsi que l'échéancier prévu :

Section 1 : Aménagement urbain et lieux publics

Section 2 : Immeubles

Section 3 : Programmes, services, emploi et formation

Section 4 : Loisir, culture, sports, plein air et vie communautaire

Section 5 : Sécurité, prévention et intervention

Section 6 : Transport

Section 7 : Communications

MOT DE LA MAIRESSE DE SAGUENAY



Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

C'est avec beaucoup de fierté que je vous écris ce petit mot puisque le Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées est, pour moi, une réalisation qui témoigne de la conscientisation sociale qui est la nôtre en ce début de XXI^e siècle. Parce que nous sommes préoccupés par le mieux-être de chaque membre de notre collectivité, nous mettons en place, ensemble, des outils afin de parvenir à faire de chacun, des membres de la société à part entière, peu importe ses réalités, ses contraintes ou ses différences. Ce plan d'action permet aussi à l'administration municipale de se doter des ressources nécessaires en vue de répondre aux besoins concrets du milieu, exprimés par ses membres. Il est le canal qui oriente le dossier année après année, et qui nous permet d'atteindre et de compiler des résultats tangibles.

L'intégration et l'inclusion sont des valeurs qui me tiennent à cœur énormément, puisque tous les membres d'une collectivité ont un rôle à y jouer. C'est essentiel, dans une communauté comme la nôtre, que nous ayons tous un même sentiment d'appartenance, que nous soyons tous concernés par les réalités quotidiennes d'autrui, qu'il s'agisse de nécessités particulières ou d'exigences spécifiques. Nous sommes une société inclusive, fondée sur la force de ses membres, unis dans leur diversité.

J'invite donc toutes les personnes qui se sentent concernées par ce plan d'action à communiquer avec l'organisme du milieu qui œuvre dans le secteur d'activité impliqué, ou avec le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire de Saguenay, pour obtenir des réponses ou pour faire une suggestion. La liste des organismes est accessible sur le site Web de la Ville, à **handicap.saguenay.ca**. Ceux-ci offrent une foule de services spécialisés, adaptés aux différentes limitations ou incapacités. N'hésitez pas à vous y référer!

Josée Néron

Mairesse

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAIPH)

Mission

La mission du PAIPH est de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées de la Ville de Saguenay par la mise en place de diverses actions visant à contrer les obstacles à l'accessibilité universelle, en partenariat avec le milieu communautaire et les citoyens.

Engagement

Dans un but d'équité, dans une perspective du droit à l'égalité et dans une approche inclusive, la Ville de Saguenay s'engage à considérer les principaux éléments pour aménager des parcours sans obstacle afin de réduire ou d'éliminer les difficultés liées au déplacement des personnes en situation de handicap et favoriser leur participation citoyenne pleine et entière dans leur communauté.

Objectifs

- Améliorer l'accessibilité des infrastructures municipales;
- Se doter d'équipements favorisant l'accessibilité des services et infrastructures;
- Aménager des espaces publics accessibles;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté.

La Ville de Saguenay travaille pour et avec la communauté en situation de handicap.

Clientèle ciblée

Sur la population globale de la ville de Saguenay, 13 160 personnes âgées de 15 ans et plus et 570 enfants âgés de moins de 15 ans vivraient avec une forme d'incapacité selon les plus récentes données statistiques¹ (recensement de 2012). En ce sens, élaborer des stratégies pour assurer leur participation active dans la communauté est primordial. Ainsi, le PAIPH englobe toute personne vivant notamment avec :

- Une déficience liée à la mobilité;
- Une déficience intellectuelle;
- Une déficience visuelle;
- Une déficience auditive;
- Une maladie dégénérative;
- Un trouble de santé mentale;
- Un trouble du spectre de l'autisme;
- Un trouble de la parole.



Bref, toute personne dont l'accessibilité universelle est compromise temporairement ou de façon permanente.

Plan d'action, mise à jour et réalisations

Les plans d'action, les mises à jour ainsi que les projets et actions réalisées sont disponibles en ligne à handicap.saguenay.ca.

Pour toute information, contactez-nous :

Téléphone : 418 698-3200 poste 2
Courriel : paiph@ville.saguenay.qc.ca
Site Internet : handicap.saguenay.ca



¹ OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (OPHQ). *Estimations de population – Régions administratives – 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean*, [En ligne], diffusé le 3 octobre 2018. https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Estimations_de_population_2012/DOC_Estim_pop_2012_R02.pdf (Consulté le 11 janvier 2019).

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL (CT)

Le comité de travail a pour but de répondre aux besoins et aux priorités exprimés par le milieu pour permettre l'intégration des personnes vivant une situation de handicap à la Ville de Saguenay.

Il a pour mandat d'analyser, de prioriser et de superviser l'élaboration du plan d'action par la mise en place et le développement de différents projets visant à réduire les obstacles à l'accessibilité dans les services et infrastructures de la ville de Saguenay.



COMITÉ DE TRAVAIL (REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX)	
Bureau de l'arrondissement de Jonquière	Vacant
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division arts, culture et bibliothèques	1 membre
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division plein air et vie communautaire	3 membres
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division arénas et sports	1 membre
Service du génie	1 membre
Service d'Hydro-Jonquière	1 membre
Service de police	1 membre
Service de sécurité incendie	1 membre
Service des communications et des relations avec les citoyens	1 membre
Service des immeubles – Division immobilisation	1 membre
Service des ressources humaines	1 membre
Service des travaux publics	1 membre
Société de transport du Saguenay	1 membre
Service du développement durable et de l'environnement	1 membre
Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay (GOPHS)	1 membre
Total	17 membres

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF (CC)

Le comité consultatif a pour but de nourrir le partenariat PAIPH/organismes communautaires ayant pour clientèle les personnes handicapées.

Il a pour mandat d'informer, de conseiller, d'outiller et de diffuser les actions mises en place dans le cadre du plan d'action afin que ces dernières soient adaptées aux besoins et à la réalité des personnes handicapées, qu'elles soient connues du milieu communautaire et des personnes en situation de handicap.



COMITÉ CONSULTATIF (REPRÉSENTANTS DU MILIEU ET CITOYENS)	
Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière (APDPH)	1 membre
Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay (ADHIS)	1 membre
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Saguenay–Lac-Saint-Jean (ARLPH)	1 membre
Association Renaissance des personnes traumatisées crâniennes du Saguenay–Lac-Saint-Jean (ARPTC)	1 membre
Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) Le Parcours – Déficience visuelle, auditive et aides techniques	1 membre
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (CRDITSA)	1 membre
Citoyens de la ville de Saguenay	3 membres
Conseil des aînés de la ville de Saguenay	1 membre
Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay (GOPHS)	2 membres
Intégration La Baie	1 membre
Interassociation des personnes handicapées du Saguenay (INTER)	1 membre
Loisir-Plus	1 membre
Société de l'autisme Saguenay–Lac-Saint-Jean (SAR)	1 membre
Ville de Saguenay	2 membres
Total	18 membres

SOUS-COMITÉS (SC)

Des comités de travail et consultatif sont nés huit sous-comités permanents, divisés par sphères d'intervention (sections du plan d'action). Les sous-comités réunissent des membres du comité consultatif et du comité des représentants municipaux qui y siègent par intérêt et expertise.



SOUS-COMITÉS PERMANENTS

SC Aménagement urbain et lieux publics	7 membres du CC 7 membres du CT
SC Immeubles	6 membres du CC 4 membres du CT
SC Transport	8 membres du CC 1 membre externe 5 membres du CT
SC Programmes, services, emploi et formation	3 membres du CC 3 membres du CT
SC Loisir – Culture	4 membres du CC 4 membres du CT
SC Loisir – Sports & vie communautaire	5 membres du CC 5 membres du CT
SC Sécurité, prévention et intervention	2 membres du CC 4 membres du CT
SC Communication	5 membres du CC 5 membres du CT

PORTRAIT DE L'ORGANISATION

Mission de la Ville de Saguenay

Dans une perspective de développement durable, la Ville de Saguenay se donne pour mission d'offrir des services municipaux de qualité et équitables et d'assurer le développement cohérent de son territoire. Pour ce faire, la Ville :

- Exerce un leadership qui stimule l'engagement des élus, du personnel, des citoyens et des partenaires envers Saguenay;
- Offre des services municipaux qui répondent aux besoins avec efficacité, économie et efficience;

- Actualise un modèle de gestion responsable;
- Mise sur l'expertise et les compétences de ses employés;
- Met en valeur ses spécificités : créatrice de richesse et intégratrice de projets de développement, qualité du milieu de vie, ville portuaire et aéroportuaire, ville éducative, ville de plein air, ville culturelle.

Valeurs de la Ville de Saguenay



Territoire et habitants

Septième ville en importance au Québec par sa population, Saguenay compte près de 145 400 habitants et sa superficie est de 1 136 km², soit deux fois celle de l'île de Montréal. La proximité entre la ville et la nature permet le plus grand avantage : du temps pour soi et sa famille.

- 4 496 entreprises répertoriées sur son territoire
- 6 parcs industriels
- 70 883 travailleurs

Services municipaux

Pour réaliser le présent plan d'action, un imposant travail d'équipe est nécessaire non seulement avec le milieu, mais également avec les différents services municipaux afin de mener à bien les projets. La Ville de Saguenay emploie plus de 1 500 personnes, travaillant dans de nombreux services plus variés les uns que les autres. Voici un bref portrait des rôles des services municipaux de la Ville de Saguenay.

Affaires juridiques et du greffe

Le Service des affaires juridiques et du greffe comprend quatre divisions, soit le contentieux, la cour municipale, la gestion des documents et des archives et, finalement, le greffe. Il offre aux citoyens le service de correspondance au conseil, d'accès à l'information, de copies de règlements et de résolutions, d'assermentation ainsi que d'information générale s'appliquant au type de services offerts (réclamations, recours en justice, lois et réglementations, etc.).

Aménagement du territoire et urbanisme

Le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a pour mission de planifier, de concevoir et de mettre en œuvre le développement et le « redéveloppement » de la ville de Saguenay. Le tout est possible par la création de politiques stratégiques, de standards et de règles applicables aux travaux municipaux et à l'occupation du territoire. Il est chargé de réaliser les analyses et les documents nécessaires afin que les interventions du conseil, au niveau de l'aménagement du territoire, soient adéquates. Cela englobe ces secteurs d'activités :

- Planification (plan d'urbanisme, schéma d'aménagement) et mise en valeur du territoire;
- Aménagements municipaux;
- Protection du patrimoine;
- Réglementation d'urbanisme;
- Programmes gouvernementaux;
- Propriétés municipales.

Communications et relations avec les citoyens

Le Service des communications et des relations avec les citoyens a pour mission de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler les activités d'information, de communication et de relations publiques de la municipalité, de fournir une information précise et pertinente à l'ensemble de ses publics internes et externes, clients et partenaires actuels et potentiels, de maintenir une communication constante entre l'administration municipale et le public dans le but de garantir une compréhension mutuelle et une utilisation efficace des services offerts.

Culture, sports et vie communautaire

Le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire comprend trois divisions, soit les arénas et sports, les arts, la culture et les bibliothèques ainsi que celle de la vie communautaire et du plein air. Le service a pour objectifs de :

- Soutenir les organismes et bénévoles (clubs, corporations, etc.);
- Gérer les installations et les équipements (salles de spectacles, centres culturels, pavillons de loisirs, arénas, piscines, terrains sportifs, etc.);
- Réaliser des activités et actualiser celles-ci selon les besoins des clientèles (expositions, ateliers, cours, activités sportives, etc.);
- Collaborer à l'organisation d'événements;

- Planifier et encadrer le développement culturel, communautaire, plein air et sportif;
- Informer sur les activités et programmes offerts par le service et les organismes partenaires;
- Partager son expertise avec d'autres organismes et institutions préoccupés du développement culturel, sportif et communautaire.

Développement durable et environnement

Le Service du développement durable et de l'environnement a pour mission de promouvoir et encadrer le développement durable, protéger l'environnement et gérer ses paramètres, soit l'eau, l'air, le sol, la biodiversité et les matières résiduelles. Sa vision est d'être la référence dans le domaine du développement durable et de l'environnement, tant pour les citoyens que pour les autres services municipaux de la Ville de Saguenay.

Direction générale

La Direction générale de la Ville de Saguenay a pour mission de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler l'ensemble des services offerts par la municipalité à la communauté. Basée sur l'approche du service client, sa raison d'être est d'assurer l'exécution des actions du conseil municipal, du comité exécutif et des conseils d'arrondissement dans le cadre de ses attributions suivant les dispositions de la loi, et ce, en fonction des valeurs, des objectifs et des stratégies identifiés comme prioritaires par la municipalité.

Équipements motorisés

Le Service des équipements motorisés a pour mission d'assurer l'entretien de tous les équipements motorisés, le suivi des inspections préventives en accord avec les normes de la Commission des transports du Québec, ainsi que le remplacement des équipements motorisés (préparation des devis). Il gère également tous les systèmes de distribution du carburant ainsi que l'aspect légal de l'opération du parc véhiculaire (immatriculations et assurances, suivi des dossiers d'accidents et enregistrement des ateliers au programme PEP).

Finances

Le Service des finances a pour mission d'assurer une saine gestion des ressources financières de la municipalité et de proposer des stratégies financières, fiscales et budgétaires qui répondent aux orientations et aux objectifs du conseil municipal. Le service doit également satisfaire, de la façon la plus efficace et économique, les besoins en acquisition de biens et de services des différentes directions pour rendre la prestation de services aux citoyens, dans un contexte de concurrence transparent et objectif qui respecte les lois et politiques en vigueur.

Génie

Le Service du génie a pour mission la planification, la conception et la mise en œuvre du développement et de la rénovation des infrastructures (aqueducs, égouts, voirie, ponts, parcs, forêts, etc.) de la ville de Saguenay en établissant les politiques stratégiques, les standards ainsi que les règles applicables aux travaux municipaux.

Hydro-Jonquière

Le Service d'Hydro-Jonquière a pour mission d'assurer à sa clientèle un approvisionnement en électricité avec le meilleur indice de continuité et au meilleur rapport qualité/prix, tout en offrant certains services spécialisés sur le territoire de la ville, comme l'entretien des feux de circulation et du réseau de télécommunication, en plus de l'éclairage des rues de l'arrondissement de Jonquière.

Immeubles

Le Service des immeubles a pour mission d'assurer une saine gestion de tous les équipements et bâtiments placés sous sa responsabilité en procédant aux achats, à l'entretien et au suivi des réglementations, et ce, au meilleur rapport qualité/prix possible. Il comprend deux divisions : entretien ménager et parc immobilier.

Ressources humaines

Le Service des ressources humaines développe et met en place des politiques de gestion des ressources humaines, aide l'administration municipale en offrant des services de développement, de relation de travail et de processus d'embauche. Il s'assure également que les employés soient efficaces tout en leur offrant un milieu de travail stimulant, agréable, respectueux et équitable.

Ressources informationnelles

Le Service des ressources informationnelles a pour mission d'accompagner l'organisation au niveau technologique dans la réalisation de ses mandats. Le service doit s'assurer que l'ensemble des services municipaux disposent des systèmes et équipements informatiques adéquats afin de leur permettre de fournir efficacement la prestation de services inhérents à leurs différents objectifs et mandats.

Sécurité incendie

Le Service de sécurité incendie a pour mission de servir et de protéger le citoyen par la prévention, l'organisation de secours et l'intervention lors d'incendie. Il doit mettre en place un plan d'organisation en matière d'intervention et d'analyse du risque, structurer et planifier l'organisation et la prestation des secours pour toutes les catégories de risques, en plus d'offrir des programmes de prévention des incendies, de formation du public et de protection civile.

Police

Le Service de police a pour mission d'offrir aux citoyens un service professionnel et de qualité de maintien de l'ordre social par la prévention et la répression du crime. Les services de sécurité publique des anciennes municipalités (avant la fusion de 2002) ont été regroupés afin de maximiser les ressources et d'améliorer le service à la population, et ce, au meilleur rapport qualité/prix possible. Cependant, les arrondissements de Chicoutimi et de La Baie conservent des postes de police de proximité. De plus, le 9 avril 2004, une entente a été signée avec la municipalité de Larouche afin que le SPS couvre également le territoire de cette municipalité. Le service doit maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime et les infractions, en rechercher les auteurs et les citer en justice, ainsi que veiller à l'application des lois en vigueur qui visent le contrôle de la criminalité sur le territoire desservi.

Travaux publics

Le Service des travaux publics a pour mission d'entretenir les infrastructures municipales de voirie, des réseaux d'égout et d'aqueduc ainsi que des parcs. Plus précisément, il a pour responsabilité les travaux inhérents aux refoulements, au rinçage des réseaux, au déneigement, à la tonte de gazon, à l'entretien des fleurs, arbres et parcs, au balayage des rues, au marquage et à la signalisation routière, à la voirie (réfection de la chaussée et des trottoirs) ainsi qu'à l'hygiène du milieu.

handicap.saguenay.ca

SECTION 1

AMÉNAGEMENT URBAIN ET LIEUX PUBLICS

- Chaussée, trottoirs et déneigement
- Stationnements et traverses de rue
- Mobilier urbain sur la voie publique et dans les parcs
- Lieux publics, commerces et terrasses
- Aménagement des parcs et espaces verts



SECTION 1

AMÉNAGEMENT URBAIN ET LIEUX PUBLICS

OBJECTIFS

- Améliorer l'accessibilité des lieux;
- Aménager des environnements accessibles;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contrainte.

18
actions prévues

2019

2020

2021

2022

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
CHAUSSÉE, TROTTOIRS ET DÉNEIGEMENT												
1. L'état de la chaussée et de certains trottoirs ainsi que leur mode de déneigement rend les déplacements des personnes handicapées difficiles et non sécuritaires.	1.1 Cibler les lieux les plus problématiques en fonction de leur utilisation par les personnes handicapées et de leur proximité des services.		X	X			<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Aménagement urbain; • Service du génie; • Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; • Service des travaux publics. 	Une liste des endroits prioritaires a été remise au Service des travaux publics et au Service du génie.				
	1.2 Effectuer une vigie et rechercher les meilleures pratiques au niveau des trottoirs, de la chaussée et du déneigement.					X		Une vigie est effectuée chaque année afin de s'inspirer des meilleures pratiques pouvant améliorer l'état ou le déneigement de la chaussée et des trottoirs.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
	1.3 Aux lieux problématiques priorités, valider la faisabilité des correctifs et procéder aux travaux d'amélioration nécessaires au moment identifié par les services responsables.					X		<ul style="list-style-type: none"> La faisabilité des correctifs a été validée; Des travaux d'amélioration sont planifiés et réalisés par les services responsables. 				
2. Certaines infrastructures municipales (bâtiments, voie publique, traverses piétonnes, etc.) sont difficiles d'accès en période hivernale.	2.1 Rester à l'affût de toute problématique quant au déneigement des infrastructures municipales.					X	<ul style="list-style-type: none"> CC; SC Aménagement urbain; Service des travaux publics. 	Toute problématique concernant le déneigement des infrastructures municipales est rapportée pour être évaluée et, si possible, solutionnée.				
STATIONNEMENTS ET TRAVERSES DE RUE												
3. Le suivi de l'état des stationnements pour personnes handicapées est ardu.	3.1 Finaliser la mise aux normes des stationnements analysés.	X					<ul style="list-style-type: none"> CC; SC Aménagement urbain; Arrondissements; Service du génie; 	La mise aux normes des stationnements a été complétée en entier.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
	3.2 Établir une procédure entre les services afin de recenser les nouveaux espaces de stationnement créés, ceux supprimés et ceux modifiés.	X					<ul style="list-style-type: none"> Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service des travaux publics. 	<ul style="list-style-type: none"> Une procédure commune a été développée et communiquée aux services concernés; La procédure est appliquée par les services. 				
	3.3 Maintenir à jour l'inventaire des stationnements.					X	<ul style="list-style-type: none"> Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service des travaux publics. 	L'inventaire est mis à jour chaque année sur JMAP.				
	3.4 Cibler les bâtiments municipaux, les artères et les organismes œuvrant auprès des personnes handicapées les plus fréquentés pour valider si l'ajout et le déplacement d'un stationnement serait nécessaire.					X	<ul style="list-style-type: none"> CC; SC Aménagement urbain; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service des travaux publics. 	<ul style="list-style-type: none"> Une priorisation des endroits est réalisée en collaboration avec le milieu afin de connaître son point de vue sur les emplacements; Nombre de stationnements priorités. 				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
4. L'emplacement des stationnements pour personnes handicapées n'est pas toujours connu et cette information peut être importante dans la planification des déplacements des personnes handicapées.	4.1 Identifier un moyen de communication recensant les stationnements et rendre la liste disponible à la consultation et accessible au public.	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Aménagement urbain; • Services des communications et des relations avec les citoyens; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir conçu un outil d'information recensant les stationnements et le rendre disponible à la consultation.				
5. De nombreuses traverses piétonnes ne sont pas adaptées pour les personnes en situation de handicap.	5.1 Prioriser les traverses nécessitant des améliorations.	X					<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Aménagement urbain; • Service du génie; • Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; • Service des travaux publics; • Hydro-Jonquière. 	Des traverses ont été priorisées (préciser le nombre de traverses et leur problématique).				
	5.2 Compléter la cueillette des données et proposer des solutions pour sécuriser les déplacements des personnes handicapées.		X	X	X			Des portraits complets ont été dressés pour chaque traverse priorisée et des solutions proposées.				
	5.3 Effectuer les travaux d'amélioration des traverses priorisées.			X	X			Avoir effectué des travaux améliorant la sécurité des personnes handicapées à une traverse (liste des travaux effectués et emplacement).				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
MOBILIER URBAIN SUR LA VOIE PUBLIQUE ET DANS LES PARCS												
6. L'emplacement des poubelles publiques et du recyclage constitue parfois un obstacle pour les personnes handicapées.	6.1 Lors de l'installation de poubelles ou de bacs à recyclage, s'assurer de leur accessibilité (emplacement) pour les personnes handicapées.					X	<ul style="list-style-type: none"> SC Aménagement urbain; Service du développement durable et de l'environnement. 	L'accès aux poubelles et aux bacs à recyclage sur la voie publique et dans les parcs est facilité par un emplacement adéquat.				
7. Le mobilier urbain (tables, bancs et poubelles) n'est pas toujours adapté aux personnes handicapées.	7.1 Lors de l'achat de mobilier urbain (tables, bancs, poubelles), prendre en compte les besoins des personnes handicapées quant à leur accessibilité.					X	<ul style="list-style-type: none"> SC Aménagement urbain; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service du développement durable et de l'environnement. 	L'approvisionnement accessible en biens est appliqué lors de l'achat de tables, bancs et poubelles à installer sur la voie publique.				
LIEUX PUBLICS, COMMERCES ET TERRASSES												
8. Les terrasses extérieures érigées sur la voie publique contraignent parfois les déplacements des personnes ayant une déficience motrice ou visuelle.	8.1 Analyser les normes municipales à propos des terrasses sur la voie publique et identifier les améliorations possibles.		X	X			<ul style="list-style-type: none"> CC; SC Aménagement urbain; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. 	Les normes ont été analysées et un rapport incluant des recommandations possibles a été produit.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
	8.2 S'assurer que chaque commerçant respecte la réglementation en vigueur.					X	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. 	Un rapport de conformité a été produit par un inspecteur en bâtiment.				
AMÉNAGEMENT DES PARCS ET ESPACES VERTS												
9. L'accès à certains parcs est difficile (aménagement, trottoir, etc.) pour les personnes ayant des incapacités et il y aurait avantage à ajouter des modules de jeux et d'exercices adaptés.	9.1 Lorsque des travaux sont planifiés dans des parcs existants, valider leur accessibilité et prévoir les correctifs nécessaires pour faciliter les déplacements et la participation des personnes ayant des incapacités.					X	<ul style="list-style-type: none"> CC SC Aménagement urbain; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service d'Hydro-Jonquière; 	Une liste des travaux d'amélioration de l'accessibilité est effectuée et, dans la mesure du possible, les interventions identifiées sont réalisées.				
	9.2 Lors de l'implantation ou de la refonte d'un parc dédié aux personnes handicapées, consulter les membres du comité consultatif pour le choix des modules ou pour les plans d'aménagement.					X	<ul style="list-style-type: none"> Service des immeubles; Service du génie; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir consulté et demandé l'expertise de divers partenaires lors de la création ou de la refonte des parcs dédiés spécifiquement aux personnes handicapées.				

SECTION 2

IMMEUBLES

- Accessibilité intérieure
- Accessibilité extérieure
- Information, signalisation et système de sécurité
- Fournisseurs de services



SECTION 2 IMMEUBLES

OBJECTIFS

- Améliorer l'accessibilité des infrastructures;
- Aménager des environnements accessibles;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contrainte;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté.

10
actions prévues

2019

2020

2021

2022

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
ACCESSIBILITÉ INTÉRIEURE												
1. L'accessibilité du parc immobilier a été analysée et le niveau d'accessibilité de certains bâtiments fréquentés par les personnes handicapées doit être amélioré.	1.1 Continuer l'inventaire des bâtiments.	X					• Service des immeubles.	L'inventaire des bâtiments est complété.				
	1.2 Chaque année, prioriser ceux qui sont les plus fréquentés par les personnes handicapées et approfondir leur analyse.					X	• CC; • SC Immeubles; • Service des immeubles.	Avoir priorisé des bâtiments avec le milieu et avoir complété un rapport d'analyse comprenant des propositions d'amélioration.				
	1.3 Ajouter et mettre à jour la liste des déficiences au cadre de gestion des infrastructures pour	X					• Service des immeubles.	Avoir intégré au cadre de gestion des infrastructures la liste des déficiences relevées lors de l'analyse de l'accessibilité d'un bâtiment.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
	priorisation, réalisation et suivi.											
	1.4 Entreprendre des actions pour améliorer l'accessibilité des bâtiments priorités dont l'analyse a été complétée.	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • SC Immeubles; • Service des immeubles; • Service du génie; • Service des travaux publics. 	Avoir entrepris des actions d'amélioration dans un à deux bâtiments municipaux (préciser les bâtiments dont l'accessibilité a été améliorée).				
ACCESSIBILITÉ EXTÉRIEURE												
2. L'accès à certains bâtiments municipaux est difficile en raison de débarcadère et de chemin d'accès problématiques.	2.1 Identifier les bâtiments ayant une problématique au niveau du chemin d'accès.	X	X				<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Immeubles; • Service du génie; • Service des immeubles; • Service des travaux publics. 	Une liste de bâtiments nécessitant des correctifs a été rédigée et intégrée au cadre de gestion des infrastructures.				
	2.2 Identifier les bâtiments dont le débarcadère est problématique.	X	X					Une liste de bâtiments dont le débarcadère est problématique a été rédigée.				
	2.3 Analyser les solutions possibles pour améliorer les chemins d'accès ou les débarcadères afin de favoriser l'accès aux bâtiments municipaux.			X	X			<ul style="list-style-type: none"> • Avoir analysé un ou plusieurs dossiers; • Avoir une liste de recommandations d'améliorations; • Avoir réalisé des correctifs (préciser la nature des interventions et le lieu). 				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
3. Le déneigement des chemins d'accès peut avoir un impact sur la participation citoyenne des personnes handicapées.	3.1 Conscientiser les équipes de déneigement pour que les chemins d'accès soient déneigés adéquatement.					X	<ul style="list-style-type: none"> Service des travaux publics 	Les équipes ont été conscientisées à propos des conséquences de leur travail sur l'accès au bâtiment pour les personnes handicapées.				
INFORMATION, SIGNALISATION ET SYSTÈME DE SÉCURITÉ												
4. La standardisation de la signalisation à l'intérieur des bâtiments aiderait les personnes handicapées ainsi que tous les usagers à s'orienter.	4.1 Lors de travaux d'amélioration des bâtiments et lors de la construction de nouveaux bâtiments, utiliser un visuel de signalisation standardisée tel qu'identifié au cadre normatif des immeubles (pictogramme, écriture braille).	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> SC Immeubles; Service des immeubles. 	Avoir pris en compte et appliqué les normes d'accessibilité quant à la signalisation interne.				
FOURNISSEURS DE SERVICES												
5. Des standards en accessibilité universelle ont été établis dans le projet d'analyse des immeubles et doivent être respectés par les professionnels et sous-traitants.	5.1 Inclure les normes d'accessibilité universelle à respecter par les professionnels et les sous-traitants dans le cadre normatif des immeubles.		X	X			<ul style="list-style-type: none"> SC Immeubles; Service des immeubles. 	Les normes et les fiches ont été ajoutées au cadre normatif des immeubles.				

SECTION 3

PROGRAMMES, SERVICES, EMPLOI ET FORMATION

- Programmes, services et approvisionnement
- Emploi, intégration et maintien
- Sensibilisation et formation



SECTION 3 PROGRAMMES, SERVICES, EMPLOI ET FORMATION

OBJECTIFS

- Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Sensibiliser et former le personnel en contact direct avec le public;
- Réduire l'isolement social.



OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
PROGRAMMES, SERVICES ET APPROVISIONNEMENT												
1. Les achats ou la location de biens et services par la municipalité ne sont pas toujours accessibles.	1.1 Consulter la politique d'approvisionnement afin de connaître l'approche et de faire les recommandations nécessaires selon le <i>Guide d'accompagnement sur l'approvisionnement en biens et services</i> développé par l'Office des personnes handicapées du Québec.	X	X				<ul style="list-style-type: none"> • SC Emploi et formation; • Division des approvisionnements; • OPHQ. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Politique d'approvisionnement a été consultée et des recommandations identifiées; • Le <i>Guide d'accompagnement sur l'approvisionnement en biens et services</i> a été présenté à la Division des approvisionnements. 				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
	1.2 Évaluer la possibilité d'intégrer à la Politique d'approvisionnement une règle relative à l'achat ou la location de biens et services accessibles.		X					La Division des approvisionnements a évalué la possibilité d'ajouter à la Politique une référence à l'article 61.3 à propos de l'achat et la location de biens et services accessibles.				
	1.3 Sensibiliser le personnel concerné à l'importance de faire l'achat ou la location de biens et services accessibles aux personnes handicapées.	X	X	X	X			Un outil de sensibilisation a été créé et déployé dans les différents services concernés.				
2. Tous les citoyens doivent avoir accès aux services municipaux.	2.1 Développer une fiche d'évaluation de l'accessibilité universelle.		X				<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Emploi et formation; • Service des communications et des relations avec les citoyens; • Tous les services concernés. 	Une fiche d'évaluation de l'accessibilité universelle a été conçue.				
	2.2 Évaluer le niveau d'accessibilité des services municipaux les plus utilisés par les citoyens.		X	X				Les services municipaux les plus couramment sollicités ont été évalués.				
	2.3 Faire ressortir les obstacles à l'accessibilité et émettre des recommandations.		X	X	X			Un rapport met de l'avant les obstacles et recommandations pour les services évalués.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
	2.4 Selon le cas, procéder aux changements ou correctifs permettant de réduire ou d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.		X	X	X			Des changements ou correctifs ont été effectués (préciser les services touchés par les correctifs et leur nature).				
3. Des personnes handicapées ont besoin d'accompagnement pour favoriser leur participation aux activités de loisir.	3.1 Promouvoir le programme d'accompagnement individuel en loisir.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Emploi et formation; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir fait la promotion du programme auprès des personnes handicapées.				
4. De plus en plus d'enfants vivant une situation de handicap participent aux camps de jour de la Ville de Saguenay.	4.1 Continuer d'offrir un service d'accompagnement personnalisé aux besoins de l'enfant en situation de handicap.					X	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Nombre d'enfants accompagnés au cours de l'été.				
5. Maintien de l'adhésion au programme de la carte d'accompagnement loisir (CAL).	5.1 Poursuivre la mise à jour des activités où la CAL est acceptée dans les infrastructures municipales.					X	<ul style="list-style-type: none"> • AQLPH; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir effectué un rappel annuel du fonctionnement de la carte auprès du personnel municipal.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
EMPLOI, INTÉGRATION ET MAINTIEN												
6. La Ville de Saguenay se conforme à la <i>Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics</i> et en prend compte lors des processus d'embauche.	6.1 Favoriser l'embauche des personnes handicapées en s'assurant d'avoir un processus adapté si nécessaire.					X	<ul style="list-style-type: none"> Service des ressources humaines; Ressources externes; SC Emploi et formation. 	Le processus d'embauche a été analysé et adapté au besoin.				
	6.2 Accompagner les gestionnaires et les services dans la démarche d'embauche d'une personne handicapée afin de favoriser son intégration et son maintien en emploi.					X		Lors des processus d'embauche, un support est offert pour la démarche d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées auprès des gestionnaires et des services.				
	6.3 Diffuser les offres d'emploi de la Ville auprès des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.					X		Les offres d'emploi sont systématiquement envoyées aux organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.				
7. Le maintien en emploi des employés municipaux dont le handicap survient au cours de leur vie est important.	7.1 Offrir à l'employé les accommodements nécessaires favorisant son maintien en emploi selon son type d'incapacité.					X	<ul style="list-style-type: none"> Service des ressources humaines. 	Lorsque la situation survient, une évaluation est réalisée et la mise en place d'équipements adaptés à l'incapacité vécue par l'employé est effectuée.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
8. L'insertion socioprofessionnelle permet aux personnes handicapées de développer des aptitudes et des compétences qui favorisent leur potentiel d'employabilité.	8.1 En collaboration avec les partenaires du milieu, accueillir des stagiaires ayant une déficience dans les infrastructures de loisir afin de leur permettre de développer des habiletés qui faciliteront leur intégration au marché du travail.	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> Service des ressources humaines; CIUSSS; Commissions scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Des stagiaires ont été intégrés pour effectuer diverses tâches, ce qui leur a permis de développer des compétences (nombre de stagiaires et lieu des stages); Les employés impliqués dans l'accueil et l'intégration des stagiaires ont été sensibilisés. 				
SENSIBILISATION ET FORMATION												
9. Il peut être parfois difficile de savoir comment accueillir différents types de clientèle et leur offrir un service municipal adéquat.	9.1 Offrir une formation s'adressant aux employés qui travaillent à l'accueil afin de les outiller et qu'ils puissent adapter leur approche envers les personnes handicapées.					X	<ul style="list-style-type: none"> Service des ressources humaines; GOPHS; ARLPH. 	Avoir impliqué le milieu et avoir donné la formation à l'accueil des personnes handicapées aux groupes d'employés ciblés, selon les besoins.				
10. Manque d'information sur les divers handicaps, les approches à adopter et l'intervention en situation d'urgence.	10.1 Offrir une séance d'information et de sensibilisation au personnel du Service de sécurité incendie afin qu'il soit mieux						<ul style="list-style-type: none"> Service de sécurité incendie; SC Emploi et formation; GOPHS; ARLPH. 	Collaborer avec le milieu et avoir tenu une ou plusieurs séances d'information et de sensibilisation auprès du personnel du Service de sécurité incendie.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
	préparé à recevoir des personnes handicapées.	X	X	X	X							
	10.2 Offrir une séance d'information aux employés du Service de police afin qu'ils soient mieux préparés à intervenir auprès des personnes handicapées.	X	X	X	X			Collaborer avec le milieu et avoir tenu une ou plusieurs séances d'information auprès du corps policier.				
11. Dans l'exécution de leurs tâches, les employés municipaux ont une incidence sur la participation des personnes handicapées dans la communauté.	11.1 Développer un outil d'information pour faire connaître les obstacles vécus par les personnes handicapées en lien avec les services municipaux et sensibiliser les employés aux conséquences de leur travail dans leur quotidien.	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Emploi et formation; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire; • Services des ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les obstacles vécus par les personnes handicapées ont été identifiés; • Un outil d'information a été conçu; • L'outil a été distribué dans tous les services et départements. 				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
12. L'accessibilité universelle et le parcours sans obstacles sont des concepts à faire connaître aux élus, aux gestionnaires et aux employés municipaux.	12.1 Présenter à différents groupes (élus, gestionnaires, employés) ce que sont l'accessibilité universelle et le parcours sans obstacles.	X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> SC Emploi et formation; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Une présentation a été conçue; Au moins un à deux groupes ont été rencontrés par année. 				
13. La population doit être sensibilisée à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.	13.1 Le 3 décembre, souligner la Journée internationale des personnes handicapées.					X	<ul style="list-style-type: none"> SC Emploi et formation; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire; Service des communications et des relations avec les citoyens. 	<ul style="list-style-type: none"> Un article a été publié sur le site Internet de la Ville de Saguenay; Une publication a été rédigée sur la page Facebook de la municipalité. 				
14. Les accompagnateurs des camps de jour municipaux doivent intervenir adéquatement auprès des enfants vivant une situation de handicap.	14.1 Être à l'affût des nouveautés en matière de formation pour le personnel des camps de jour.					X	<ul style="list-style-type: none"> SC Emploi et formation; Ressources externes; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Une veille stratégique est effectuée en matière de formation auprès du personnel des camps de jour.				
	14.2 Offrir une formation sur l'intervention auprès des enfants en situation de handicap.					X		Avoir offert une formation par année (préciser le nombre d'accompagnateurs ayant reçu la formation).				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
15. Chaque année, les employés devant manipuler des équipements adaptés (ex. : lève-personnes, vélos adaptés) doivent être formés sur leur fonctionnement en vue d'optimiser la sécurité.	15.1 Former ou fournir des outils d'information permettant aux employés d'utiliser adéquatement et sécuritairement les équipements adaptés aux personnes handicapées.					X	<ul style="list-style-type: none"> • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Ressources externes; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir tenu une formation (indiquer le lieu où le personnel a reçu la formation) lorsque nécessaire, ou avoir développé et remis un ou plusieurs outils d'information aux employés qui manipuleront les équipements adaptés.	X	X		
16. Méconnaissance des divers handicaps impliquant des contraintes lors de la baignade. Le déplacement des personnes handicapées en milieu aquatique comporte des enjeux de sécurité pour le personnel municipal et les personnes avec des limitations.	16.1 Offrir aux sauveteurs une formation sur le déplacement sécuritaire des personnes handicapées en milieu aquatique.					X	<ul style="list-style-type: none"> • SC Emploi et formation; • Ressources externes; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir tenu une formation auprès des sauveteurs (nombre de participants).				

SECTION 4

LOISIR, CULTURE, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

- Arts, culture, patrimoine et bibliothèques
- Aré纳斯, sports et plein air
- Vie communautaire, participation citoyenne et organismes
- Événements
- Mise en œuvre du plan d'action



SECTION 4

LOISIR, CULTURE, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

OBJECTIFS

- Accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisir culturelles, artistiques, sportives, de plein air et communautaires;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Aménager des environnements accessibles.

53
actions prévues

2019

2020

2021

2022

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
ARTS, CULTURE, PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES												
1. Améliorer l'accessibilité universelle des activités artistiques, culturelles ou patrimoniales pour favoriser la participation des personnes handicapées.	1.1 Établir des critères d'évaluation des activités pour en offrir une meilleure intégration aux personnes handicapées.	X					<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Culture; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des critères d'évaluation; • Avoir développé un formulaire d'évaluation des activités. 				
	1.2 Effectuer le recensement des activités culturelles, artistiques et		X	X					<ul style="list-style-type: none"> • Avoir fait le recensement des activités; • Avoir analysé leur niveau d'accessibilité (en incluant 			

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
	patrimoniales de la Ville et de ses organismes partenaires, et analyser leur niveau d'accessibilité pour les personnes handicapées.							l'accessibilité des lieux); • Avoir distingué les activités par niveau d'accessibilité.				
	1.3 Selon les obstacles à l'accessibilité, évaluer les solutions possibles pour favoriser la participation des personnes handicapées aux activités et émettre des recommandations aux gestionnaires des activités concernées.			X	X			• Avoir produit un rapport et émis des recommandations aux gestionnaires des activités concernées; • Avoir entrepris des actions pour améliorer l'accès à l'offre d'activités et recenser les inscriptions des personnes handicapées.				
	1.4 Faire connaître les obstacles vécus par les personnes handicapées aux organismes culturels, artistiques et patrimoniaux, et les sensibiliser à l'inclusion.	X	X	X	X			Avoir développé un outil de communication faisant connaître les obstacles et solutions possibles pour inclure les personnes handicapées dans des activités de loisir.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
2. Les bibliothèques sont en changement constant et doivent rester à l'affût des besoins des personnes handicapées.	2.1 Lors de travaux d'amélioration ou de transformation, consulter les membres du comité consultatif afin de s'assurer que les changements tiennent compte des besoins des usagers ayant des incapacités.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Culture; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir consulté les membres du comité consultatif et les usagers en situation de handicap et pris en considération leurs commentaires dans l'élaboration des plans et dans les achats.				
3. Différents équipements adaptés peuvent répondre aux besoins des usagers en situation de handicap.	3.1 Afin de répondre aux besoins des usagers ayant des incapacités, acquérir des équipements spécialisés.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Culture; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Énumérer la liste des équipements adaptés achetés.				
4. Des équipements adaptés ont été installés dans les bibliothèques, mais ne sont pas suffisamment utilisés par les personnes handicapées.	4.1 Étudier les possibilités de rejoindre les clientèles spécifiques et promouvoir auprès d'elles les équipements adaptés.	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Culture; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des stratégies de communication ont été élaborées et déployées auprès des clientèles cibles; • L'utilisation des équipements adaptés a augmenté (nombre de prêts). 				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
5. Nécessité de faire connaître les services adaptés en bibliothèque.	5.1 Mettre sur pied une campagne de communication permettant de faire connaître les services adaptés.					X	<ul style="list-style-type: none"> • SC Loisir – Culture; • Service des communications et des relations avec les citoyens; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des stratégies de communication ont été mises sur pied; • Annoncer les activités dans le Bulletin culture. 				
	5.2 Réaliser, en collaboration avec le milieu communautaire, différentes activités de sensibilisation à la différence, avec les usagers des bibliothèques.	X	X							Nombre d'activités tenues et nombre de participants.		
6. Absence d'un système audio pour les expositions permanentes et semi-permanentes dans les bibliothèques.	6.1 Étudier la possibilité d'avoir un support audio pour ces expositions.	X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> • SC Loisir – Culture; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir fait l'acquisition d'équipement.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
7. Il est nécessaire de revoir le site Web des bibliothèques pour l'adapter et faciliter la consultation pour les personnes handicapées.	7.1 Adapter et rendre accessible le site Web des bibliothèques.		X	X			<ul style="list-style-type: none"> • SC Loisir – Culture; • Service des communications et des relations avec les citoyens; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Le site Web des bibliothèques a été adapté et est plus accessible pour les personnes handicapées.				
ARÉNAS, SPORTS ET PLEIN AIR												
8. Améliorer l'accessibilité universelle des activités sportives et de plein air pour favoriser la participation des personnes handicapées.	8.1 Établir des critères d'évaluation des activités pour en offrir une meilleure intégration aux personnes handicapées.	X	X				<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir établi des critères d'évaluation; • Avoir développé un formulaire d'évaluation des activités. 				
	8.2 Effectuer le recensement des activités sportives et de plein air de la Ville et des organismes partenaires et analyser leur niveau d'accessibilité pour les personnes handicapées.		X	X				<ul style="list-style-type: none"> • Avoir fait le recensement des activités; • Avoir analysé leur niveau d'accessibilité (en incluant l'accessibilité des lieux); • Avoir distingué les activités par niveau d'accessibilité. 				
	8.3 Selon les obstacles à l'accessibilité, évaluer les solutions	X	X					<ul style="list-style-type: none"> • Avoir produit un rapport et émis des recommandations auprès des gestionnaires des 				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
	possibles pour favoriser la participation des personnes handicapées aux activités et émettre des recommandations aux gestionnaires des activités concernées.							activités concernées; <ul style="list-style-type: none"> Avoir entrepris des actions pour améliorer l'accès à l'offre d'activités. 				
	8.4 Faire connaître les obstacles vécus par les personnes handicapées auprès des organismes sportifs et de plein air et les sensibiliser à l'inclusion.	X	X	X	X			Avoir développé un outil de communication faisant connaître les obstacles et solutions possibles pour inclure les personnes handicapées dans des activités de loisir.				
9. L'accessibilité aux activités de patinage libre dans les arénas est difficile.	9.1 Rechercher et tester des équipements adaptés permettant à une personne en fauteuil roulant d'aller sur la glace.	X					<ul style="list-style-type: none"> SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire; Services des communications et des relations avec les citoyens. 	<ul style="list-style-type: none"> Des équipements ont été testés et un rapport de l'essai produit; Des recherches ont été faites pour optimiser l'expérience de la personne handicapée. 				
	9.2 Rendre disponible les équipements et promouvoir l'accessibilité du patinage libre.		X	X					Des équipements sont mis à la disposition des personnes handicapées dans les arénas et de la publicité a été faite pour que le service soit connu (préciser le nombre d'utilisateurs).			

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
10. L'insécurité ou la méconnaissance de certains sports ou activités de plein air adaptés (incluant leurs infrastructures) freine la participation des personnes handicapées.	10.1 Créer des séances d'initiation de sports ou d'activités de plein air adaptés.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avec le milieu, des séances d'initiation à des sports ou des activités de plein air adaptés ont été organisées et offertes à des groupes de personnes handicapées (spécifier les types d'essais réalisés et le nombre de participants).				
11. Le service de location des vélos adaptés doit être optimisé.	11.1 Réviser tous les aspects du service de location de vélos adaptés (points de location, personnel, promotion, entretien, etc.) afin d'optimiser le service et de bonifier l'expérience des usagers.	X	X				<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport d'évaluation a été produit en collaboration avec les organismes pour personnes handicapées; • Des recommandations ont été émises; • Des changements ont été apportés, au besoin, pour optimiser le service; • Le nombre a augmenté de 5 à 10 locations. 				
12. Le cours d'aquaforme adapté est offert seulement dans un arrondissement.	12.1 Maintenir et renouveler la participation des organismes au cours d'aquaforme adapté dans l'arrondissement de Jonquière.	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Le cours d'aquaforme a été offert à Jonquière (nombre de participants).				
	12.2 Évaluer les possibilités d'implanter le cours dans un autre arrondissement.	X	X					Des démarches pour implanter le cours d'aquaforme à Chicoutimi ou à La Baie ont été entreprises.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
	12.3 Analyser la possibilité d'ouvrir le cours d'aquaforme adapté aux personnes handicapées par le biais d'inscriptions publiques.		X					La possibilité d'ouvrir le cours d'aquaforme adapté aux personnes handicapées par le biais d'inscriptions publiques a été évaluée.				
13. Des personnes handicapées ont signifié leur désir d'accéder à certaines activités de loisir.	13.1 Valider si des subventions ou des programmes de prêt d'équipements adaptés existent.	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Des recherches ont été effectuées, des demandes ont été déposées ou des collaborations ont été entreprises, selon le cas.				
14. L'interprétation et la découverte de la nature nécessitent des adaptations pour les personnes handicapées.	14.1 Développer une trousse d'animation et d'interprétation de la nature du parc de la Rivière-du-Moulin prenant en compte les particularités de chaque handicap, en collaboration avec le comité consultatif et le Groupe Nature Animée.	X	X				<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Corporation du parc de la Rivière-du-Moulin; • Groupe Nature Animée; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Un partenariat avec le Groupe Nature Animée a été établi et une trousse d'animation a été développée pour le projet d'un sentier découverte au parc de la Rivière-du-Moulin.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
	14.2 Produire le matériel nécessaire à la trousse et procéder aux travaux d'adaptation, au besoin.	X	X	X	X			Le matériel d'interprétation a été produit et des travaux ont été réalisés pour faciliter la participation des personnes handicapées.				
	14.3 Promouvoir l'activité et assurer son animation.	X	X	X	X			Une promotion de l'activité a été effectuée auprès des organismes et des citoyens en situation de handicap. L'animation de cette activité a été assurée par le Groupe Nature Animée (spécifier le nombre de participants).				
15. Une meilleure signalisation des sentiers pédestres au parc de la Rivière-du-Moulin sécuriserait les déplacements des personnes handicapées.	15.1 Dans les sentiers ciblés du parc de la Rivière-du-Moulin, ajouter une signalisation indiquant le pourcentage des pentes ainsi que le niveau de difficulté.		X	X			<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir vérifié que la signalisation des pourcentages de pente des sentiers ciblés du parc de la Rivière-du-Moulin est présente et, s'il y a lieu, avoir effectué des ajustements. • Avoir ajouté le symbole d'accessibilité universelle à l'entrée des sentiers répondant aux normes avec un code de couleur indiquant son niveau de difficulté. 				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
16. L'ensemble des parcs gagnerait à être connu des personnes handicapées.	16.1 Faire la promotion des différents parcs municipaux auprès des personnes handicapées.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Une promotion des parcs municipaux a été effectuée auprès des personnes handicapées.				
	16.2 Monter un projet de signalisation/information/éducation afin de maximiser l'expérience et l'utilisation des infrastructures du parc Alcide-Reid, en plus de faire valoir la nature du parc à vocation inclusive et accessible aux personnes handicapées.		X	X					En collaboration avec les partenaires, des solutions ont été évaluées et des panneaux d'affichage éducatif, d'interprétation ou de signalisation ont été ajoutés pour maximiser l'utilisation des infrastructures du parc Alcide-Reid par les personnes handicapées et les citoyens.			
VIE COMMUNAUTAIRE, PARTICIPATION CITOYENNE ET ORGANISMES												
17. La Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) est une occasion de sensibiliser la communauté.	17.1 Organiser annuellement une activité dans le cadre de la SQPH permettant de sensibiliser la population, le personnel municipal en plus de faire participer les personnes handicapées.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Loisir – Sports & vie communautaire; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir organisé un événement pour souligner la SQPH; • Avoir impliqué plusieurs participants et organismes du milieu (préciser le nom des partenaires impliqués et le nombre de participants). 				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
18. Des salles disponibles à la location pour les organismes sont situées dans des bâtiments municipaux accessibles.	18.1 Chaque année, mettre à jour la liste des salles disponibles à la location pour les organismes situées dans des lieux accessibles et la diffuser auprès du milieu.					X	<ul style="list-style-type: none"> CC; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir mis à jour la liste des locaux accessibles dans les trois arrondissements, et ce, chaque année; Avoir diffusé l'information auprès des organismes du milieu; Recenser le nombre de location annuelle de salles accessibles. 				
	18.2 Informer les employés impliqués au niveau du service aux citoyens de la Ville des lieux adaptés, dans lesquels des salles peuvent être réservées.	X								<ul style="list-style-type: none"> L'information a été diffusée aux employés impliqués dans le service aux citoyens de la Ville; Les employés ont demandé au locateur si la salle à réserver devait être accessible et, si oui, ils l'ont noté en vue de recenser le nombre de locations dans des lieux accessibles. 		
19. Les enfants en situation de handicap présents aux camps de jour municipaux participent avec les autres enfants aux activités, parfois moyennant certaines adaptations.	19.1 Faire vivre à tous les enfants des camps de jour une ou des activités de sensibilisation à l'acceptation des différences.					X	<ul style="list-style-type: none"> CC; Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ); Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir tenu au moins une activité de sensibilisation dans chaque site de camp de jour (spécifier le nombre d'enfants sensibilisés).				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
20. Comme tout autre citoyen, les personnes handicapées doivent pouvoir participer à la vie politique.	20.1 Faciliter l'accès aux bureaux de consultation ou favoriser les consultations en ligne.					X	<ul style="list-style-type: none"> Service des communications et des relations avec les citoyens; Conseil municipal; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Des actions ont été posées pour faciliter la participation des personnes handicapées aux consultations.				
	20.2 Faciliter l'accès aux séances du conseil municipal.					X		<ul style="list-style-type: none"> Avoir évalué la possibilité de diffuser les séances du conseil municipal en direct; Avoir évalué la possibilité de permettre aux citoyens de poser des questions à distance par courriel. 				
21. L'accès au logement adapté est difficile.	21.1 Recueillir de l'information à propos des difficultés vécues par les personnes handicapées à la recherche d'un logement adapté et collaborer avec le Comité Accès à l'habitation de la municipalité afin de leur fournir des renseignements sur le sujet.					X	<ul style="list-style-type: none"> CC; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir recueilli des renseignements à propos de la problématique d'accès au logement adapté pour les citoyens en situation de handicap à Saguenay; Avoir communiqué toute information ou référence pertinente au Comité Accès à l'habitation; Collaborer avec le Comité Accès à l'habitation, au besoin. 				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
ÉVÉNEMENTS												
22. La Ville de Saguenay possède un inventaire d'équipements spécialisés qui sont prêtés aux promoteurs d'événements.	22.1 Dans l'inventaire, prévoir des équipements qui favorisent la participation des personnes handicapées (cache-fils, tables à pique-nique adaptées, etc.).	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> Comité de soutien aux événements; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service des immeubles; Service des travaux publics; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de tables à pique-nique adaptées a été augmenté et un ratio obligatoire est imposé aux promoteurs; Le modèle de cache-fils utilisé a été modifié pour faciliter les déplacements des personnes handicapées; La Ville se dote d'autres équipements adaptés selon les besoins (spécifier l'équipement). 				
23. Il peut être difficile pour les personnes handicapées d'assister ou de participer à des événements culturels, sportifs ou communautaires par manque d'accessibilité.	23.1 Créer un aide-mémoire de l'événement accessible et inclusif pour outiller les promoteurs d'événements.	X	X				<ul style="list-style-type: none"> Comité de soutien aux événements; SC Loisir – Sports & vie communautaire; SC Loisir – Culture; Service des communications et des relations avec les citoyens; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Un aide-mémoire a été conçu et diffusé sur le site Internet de la Ville.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
	23.2 Sensibiliser les promoteurs aux principaux aspects d'un événement accessible et faire valoir les avantages d'être inclusif.					X		<ul style="list-style-type: none"> Un outil de sensibilisation a été créé et distribué à différents promoteurs (spécifier le nombre de promoteurs); Le promoteur respecte les recommandations du comité de soutien aux événements. 	X			
	23.3 Lorsque la Ville agit comme promoteur d'un événement, s'assurer d'avoir un parcours sans obstacles et d'appliquer les mesures nécessaires à l'accessibilité de l'événement.					X		<ul style="list-style-type: none"> Les gestionnaires (préciser le nombre) ont reçu un aide-mémoire de l'événement accessible; L'accessibilité des événements municipaux a été évaluée et des solutions ont été mises en place pour un parcours sans obstacles, au besoin. 				
24. Les événements grand public doivent permettre la participation des personnes handicapées.	24.1 Sensibiliser des promoteurs à inclure des volets pour les personnes handicapées dans des événements grand public.	X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> Comité de soutien aux événements; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir sensibilisé au moins deux promoteurs à l'inclusion d'un volet pour les personnes handicapées aux événements grand public; Offrir aide et références aux promoteurs intéressés à inclure un volet pour personnes handicapées. 				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION												
25. Nécessité d'avoir des rencontres d'échanges et de mises à jour d'information entre les organismes et différents services de la Ville.	25.1 Maintenir les sous-comités qui réunissent des membres du comité consultatif et du comité de travail afin de déployer les actions inscrites au PAIPH.					X	<ul style="list-style-type: none"> • CC; • Comité de travail. 	Nombre de sous-comités et de rencontres annuellement.				
	25.2 Organiser une rencontre avec les services municipaux et organismes œuvrant auprès des personnes handicapées afin d'identifier les priorités d'un prochain plan d'action.				X			Une rencontre a été organisée au cours de la dernière année du plan d'action 2019-2022 et les priorités ont été identifiées pour le prochain plan d'action.	X			
	25.3 Spécifier le type ou le niveau de participation des partenaires au PAIPH afin de maximiser leur apport au plan d'action.				X			<ul style="list-style-type: none"> • Une activité a été réalisée et le niveau de participation des partenaires est connu; • Les partenaires sont interpellés conditionnellement à leur capacité d'implication; • Le nombre d'heures d'implication des partenaires au PAIPH a été quantifié et valorisé. 				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
26. Favoriser les échanges entre les organismes et la municipalité pour les suivis d'information et de projets ainsi que la mise en œuvre du plan d'action.	26.1 Maintenir la ressource permanente attitrée à la mise en œuvre du PAIPH pour faciliter les liens entre les organismes et la Ville.					X	<ul style="list-style-type: none"> Service des ressources humaines; Comité de travail; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	La ressource attitrée au PAIPH a été maintenue.				
27. Divers programmes, recherches et projets sont développés dans les autres municipalités du Québec à l'égard des personnes handicapées.	27.1 Participer aux études portant sur le sujet, à certains colloques et programmes afin de faire connaître les actions du PAIPH.					X	<ul style="list-style-type: none"> Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	La Ville de Saguenay a participé à des études, des colloques ou des programmes pertinents en lien avec les personnes handicapées.	X	X		
	27.2 Collaborer avec les autres municipalités ayant un plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour partager les expériences et projets.					X		Des discussions ont eu lieu avec d'autres municipalités (identifier le nom des municipalités et le sujet).				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
28. L'implication des différents services municipaux envers l'accessibilité universelle diverge.	28.1 Mettre en place une équipe d'agents multiplicateurs dont le rôle principal sera de contaminer le personnel de son service à l'AU.	X	X				<ul style="list-style-type: none"> Comité de travail; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Une équipe d'agents a été formée (spécifier le nombre d'agents et leur service respectif).				
	28.2 Définir le rôle et les responsabilités des agents multiplicateurs ainsi que les moyens à utiliser pour sensibiliser leurs collègues.	X	X					Le rôle et les responsabilités des agents sont définis et des stratégies ou moyens ont été identifiés.				
	28.3 Poser différentes actions choisies en fonction des réalités de chaque service afin d'élever le niveau de conscience générale au sujet de l'AU.		X	X	X			Des actions spécifiques ont été réalisées par les agents multiplicateurs dans leur service (spécifier la nature des actions et le nombre d'employés impliqués).				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
29. Les personnes handicapées utilisent régulièrement les pistes cyclables.	29.1 Assurer une vigie dans le développement, l'entretien et l'aménagement du réseau cyclable de la ville de Saguenay.					X	<ul style="list-style-type: none"> Service du génie; Service des travaux publics; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. 	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel dédié à l'entretien des pistes cyclables porte attention à ne pas obstruer les voies de circulation; Lors d'aménagement ou de réfection de pistes cyclables, les éléments relatifs à l'accessibilité sont pris en compte. 				
30. Il existe une problématique de partage des pistes cyclables entre les différents utilisateurs.	30.1 Poursuivre la sensibilisation des utilisateurs d'AMM à la cohabitation sur les pistes cyclables.	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> Association du Horst de Kénogami; CC; Service des communications et des relations avec les citoyens; Service du génie; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	La sensibilisation des utilisateurs d'aide à la mobilité motorisée (AMM) à propos de la cohabitation sur les pistes cyclables s'est poursuivie.				
	30.2 Poursuivre l'installation des panneaux de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse sur les pistes cyclables.			X				Avoir étendu la campagne de sensibilisation par l'installation des panneaux aux arrondissements de Chicoutimi et de La Baie.				

SECTION 5 SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET INTERVENTION

- Sécurité incendie
- Service de police et cour municipale



SECTION 5

SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET INTERVENTION

OBJECTIFS

- Aménager des environnements accessibles;
- Accroître le sentiment de sécurité et la sécurité physique des personnes handicapées;
- Favoriser l'adaptation des divers types d'interventions menées par les policiers et pompiers en situation d'urgence auprès des personnes handicapées.



OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
SÉCURITÉ INCENDIE												
1. Sur le nombre total de citoyens en situation de handicap à Saguenay, certains seraient admissibles au « Programme d'intervention en mesures d'urgence auprès des personnes handicapées vulnérables », mais n'en connaissent pas l'existence ou hésitent à s'y inscrire.	1.1 Vulgariser l'information et développer les outils nécessaires à la promotion du programme.	X					<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Sécurité, prévention et intervention; • Service de sécurité incendie; • Office municipal d'habitation (OMH); • Centre intégré de service de santé et services sociaux du SLSJ (CIUSSS). 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir simplifié le contenu et développé des outils de communication destinés à la promotion; • Les nouveaux outils de communication ont été diffusés sur le site Internet. 				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
	1.2 Établir une liste de partenaires en contact avec la clientèle cible du programme et les rencontrer pour améliorer le référencement.	X	X	X				<ul style="list-style-type: none"> Avoir rencontré les partenaires identifiés et avoir établi une collaboration pour le référencement des personnes admissibles au programme; Le nombre d'inscription au programme a augmenté. 				
	1.3 Promouvoir le programme auprès des citoyens en situation de handicap et du milieu œuvrant auprès des personnes handicapées.					X		<ul style="list-style-type: none"> La promotion du programme a été effectuée auprès du milieu œuvrant auprès des personnes handicapées; Des actions promotionnelles ont fait connaître aux citoyens l'existence du programme; Le nombre d'inscriptions au programme a augmenté. 				
2. Il est important d'effectuer des exercices d'évacuation dans les bâtiments publics fréquentés par des personnes handicapées.	2.1 Lister les organismes pour personnes handicapées fréquentant les bâtiments municipaux et prioriser ceux où des exercices devraient avoir lieu.	X					<ul style="list-style-type: none"> Service de sécurité incendie; SC Sécurité, prévention et intervention. 	Les bâtiments municipaux fréquentés par les organismes pour personnes handicapées sont connus et une liste des priorités a été établie.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
	2.2 Planifier et pratiquer un exercice d'évacuation dans les édifices municipaux ayant été priorisés en fonction de leur fréquentation par des personnes handicapées.					X		Au moins un exercice d'évacuation par année dans des édifices municipaux fréquentés par des personnes handicapées a eu lieu.				
	2.3 Effectuer des exercices d'évacuation, à la demande, dans des établissements publics fréquentés par des personnes handicapées.					X		À la demande d'un établissement public, un exercice d'évacuation impliquant des personnes handicapées a été effectué (préciser le nombre de personnes handicapées présentes).				
SERVICE DE POLICE ET COUR MUNICIPALE												
3. Il est possible que des obstacles surviennent dans la trajectoire judiciaire lors d'interventions auprès de personnes en situation de handicap.	3.1 Analyser la trajectoire judiciaire et valider où des obstacles pourraient survenir.	X	X				<ul style="list-style-type: none"> • SC Sécurité, prévention et intervention; • Cour municipale; • Service de police. 	La trajectoire judiciaire a été analysée et la validation des obstacles pouvant survenir lors d'interventions auprès des personnes handicapées a été réalisée.				
	3.2 Si des obstacles ont été identifiés, valider les possibilités d'amélioration afin de réduire ou d'éliminer ces obstacles.			X	X			Aux obstacles identifiés, des recommandations d'amélioration ont été faites et des modifications aux directives dans les protocoles d'intervention ont été apportées au besoin.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
4. Les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées ne sont pas toujours respectés.	4.1 Sensibiliser la population afin de faire respecter les espaces de stationnement réservés.	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • SC Sécurité, prévention et intervention; • Service des communications et des relations avec les citoyens; • Service de police. 	<ul style="list-style-type: none"> • La campagne de sensibilisation a été déployée au moins une fois par année; • Nombre de dépliants distribués. 	X			
	4.2 Déployer des opérations policières pour faire respecter les espaces réservés aux personnes handicapées.	X	X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations policières effectuées et de constats d'infraction remis; • Un bilan des statistiques à propos des constats d'infraction remis est fait à la dernière année pour voir l'évolution et l'impact des opérations policières et de la sensibilisation. 				
5. Les piétons et les conducteurs sont parfois imprudents et ne respectent pas les traverses piétonnes, ce qui pourrait causer un accident occasionnant des limitations physiques ou psychologiques aux personnes impliquées.	5.1 Sensibiliser les citoyens à l'importance de respecter les traverses piétonnes et aux conséquences pouvant découler de leur non-respect.	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • SC Sécurité, prévention et intervention; • Service de police; • Service des communications et des relations avec les citoyens. 	La campagne de sensibilisation et d'éducation aux traverses piétonnes a été déployée au moins une fois par année (volet communication/sensibilisation).	X			

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025	
	5.2 Tenir des activités de sensibilisation auprès des groupes cibles.	X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> SAAQ; Service de police. 	Des groupes cibles ont été rencontrés et sensibilisés (volet éducation/sensibilisation) (préciser le nombre d'activités tenues et de personnes sensibilisées).				
	5.3 Rencontrer les organismes pour personnes handicapées et leur clientèle pour faire connaître les règles de sécurité routière.	X	X	X	X			Au moins un organisme a été rencontré (nombre de participants).				
	5.4 Déployer des opérations policières pour faire respecter les traverses piétonnes.	X	X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'opérations policières effectuées et de constats d'infraction émis; Un bilan des statistiques à propos des constats d'infraction émis est fait à la dernière année pour voir l'évolution et l'incidence des opérations policières et de la sensibilisation. 				
6. Il existe une problématique de partage des pistes cyclables entre les différents utilisateurs.	6.1 Sensibiliser les utilisateurs d'AMM à la cohabitation sur les pistes cyclables.	X	X				<ul style="list-style-type: none"> SC Sécurité, prévention et intervention; Service de police; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Les patrouilleurs à vélo ont sensibilisé des utilisateurs d'AMM à propos de la cohabitation sur les pistes cyclables.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS	
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2022-2025		
7. Les règles de sécurité routière ne sont pas toujours connues des utilisateurs d'aide à la mobilité motorisée (AMM) et il faut assurer une cohabitation harmonieuse des usagers de la route vu l'augmentation de l'utilisation des AMM.	7.1 Informer les utilisateurs d'AMM (personnes handicapées et âgées) à propos des règles visant à assurer leur sécurité.	X	X				<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Sécurité, prévention et intervention; • Municipalité amie des aînés (MADA); • Service de police; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un outil d'information a été développé et distribué auprès des utilisateurs d'AMM. 					
	7.2 Organiser une activité de sensibilisation et d'information s'adressant aux utilisateurs d'AMM.		X						<ul style="list-style-type: none"> • Une activité de sensibilisation a été organisée auprès des utilisateurs d'AMM (préciser la date, le lieu et le nombre de personnes sensibilisées). 				
	7.3 Promouvoir le projet pilote du MTMDDET au sujet des aides à la mobilité motorisée.		X							<ul style="list-style-type: none"> • Avoir distribué des dépliants du projet pilote aux utilisateurs et distributeurs d'AMM; • Nombre de dépliants distribués. 			

SECTION 6

TRANSPORT

- Transport en commun et transport adapté



SECTION 6

TRANSPORT

OBJECTIFS

- Améliorer l'accessibilité des infrastructures de transport;
- Aménager des environnements accessibles;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contrainte;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté.



OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
TRANSPORT EN COMMUN ET TRANSPORT ADAPTÉ												
1. Certains arrêts d'autobus du transport régulier ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap et rendent l'utilisation du transport difficile.	1.1 Cibler les lieux d'affluence des personnes handicapées et identifier le ou les circuits d'autobus à proximité de ces lieux.	X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> • Comité STS; • CC; • Société de transport du Saguenay; • Service du génie; • Service des travaux publics. 	Avoir visité des lieux d'affluence des personnes handicapées et identifié le ou les circuits correspondants.				
	1.2 Prioriser les arrêts selon le potentiel de fréquentation, analyser leur accessibilité (trottoir, traverse, déneigement, etc.) et produire un rapport indiquant les	X	X	X				<ul style="list-style-type: none"> • Des arrêts et circuits ont été priorités et les problématiques d'accessibilité ont été analysées; • Un rapport a été produit et des recommandations d'amélioration émises afin de favoriser un parcours 				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
	recommandations d'amélioration pour favoriser un parcours sans obstacle.							sans obstacle pour les personnes handicapées.				
	1.3 Prioriser les actions selon les rapports d'analyse et réaliser les modifications qui s'appliquent.		X	X				<ul style="list-style-type: none"> Des actions d'amélioration ont été priorisées; Des réfections ou travaux d'amélioration ont été réalisés (préciser la nature des interventions). 				
2. L'utilisation du transport en commun régulier peut comporter des obstacles pour les personnes handicapées.	2.1 Identifier les obstacles à l'utilisation du transport en commun pour les personnes handicapées en tenant compte des types de handicap.	X					<ul style="list-style-type: none"> CC; Comité STS; Société de transport du Saguenay. 	Avoir identifié des obstacles qui peuvent nuire à l'utilisation du transport en commun pour les personnes handicapées.				
	2.2 Analyser et développer des outils qui aideront les personnes handicapées à utiliser le transport en commun régulier en tenant compte des types de handicap.		X	X					Avoir conçu des outils qui facilitent l'utilisation du transport en commun selon le type de handicap.			

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
3. Pour assurer un service adéquat auprès de la clientèle handicapée, les chauffeurs d'autobus du transport en commun doivent être outillés et formés.	3.1 Identifier les connaissances essentielles qui permettent aux chauffeurs d'assurer un bon service à la clientèle aux personnes handicapées.	X	X				<ul style="list-style-type: none"> • CC; • Comité STS; • Société du transport du Saguenay. 	Les éléments essentiels permettant d'accueillir adéquatement les personnes handicapées dans le transport en commun ont été identifiés.				
	3.2 Développer des outils pouvant aider les chauffeurs à recevoir et dispenser le service de transport en commun aux personnes handicapées.		X	X				<ul style="list-style-type: none"> • Avoir évalué les outils nécessaires aux chauffeurs dans la réalisation de leurs tâches; • Selon le cas, avoir développé ou conçu un ou des outils et les avoir distribué aux chauffeurs. 				
	3.3 Former les chauffeurs à l'accueil des personnes handicapées dans le transport en commun régulier.				X				Avoir monté une formation spécifique à l'accueil des personnes handicapées et avoir formé les chauffeurs du transport en commun.			

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
4. L'utilisation du transport adapté étant en croissance, les déplacements des usagers sont plus limités.	4.1 Évaluer la possibilité de mettre en place des modes de transport alternatif.		X	X			<ul style="list-style-type: none"> • CC; • SC Transport; • Société de transport du Saguenay. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir listé les modes de transport alternatif et leurs spécificités; • Avoir établi un lien entre les besoins des personnes handicapées et ces modes de transport; • Un rapport d'évaluation est disponible avec des recommandations. 				

SECTION 7
COMMUNICATIONS



SECTION 7

COMMUNICATIONS

OBJECTIFS

- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Sensibiliser la population à l'accessibilité universelle;
- Informer les personnes handicapées à propos des services et infrastructures municipales accessibles;
- Promouvoir les actions et réalisations du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH).



OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
1. Les projets et actions réalisées dans le cadre du plan d'action gagneraient à être connus des citoyens en situation de handicap.	1.1 Rédiger un « Info PAIPH » deux fois par année et le diffuser auprès des citoyens inscrits à l'infolettre.					X	<ul style="list-style-type: none"> • SC Communication; • Service des communications et des relations avec les citoyens; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Deux infolettres ont été envoyées aux personnes inscrites et mises en ligne sur le site Internet de la Ville.				

OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	SUIVI			RÉALISATIONS
		2019	2020	2021	2022	Récurrent			En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
	1.2 Publier de l'information à propos des activités, actualités et projets sur le site Internet de la Ville (alimenter la section <i>Services aux personnes en situation de handicap</i>).					X		Nombre et nature des articles diffusés sur le site Web municipal.				
	1.3 Concevoir une vidéo faisant valoir les différentes réalisations et projets du PAIPH et la diffuser au public.	X						Une vidéo a été conçue et diffusée au public (détailler les moyens de communication utilisés).				
2. Les documents produits par la Ville ne sont pas toujours accessibles pour les personnes handicapées.	2.1 Planifier une rencontre d'information avec les professionnels des communications de la Ville afin de les sensibiliser à concevoir et développer du matériel d'information et de communication accessible aux personnes handicapées.		X				<ul style="list-style-type: none"> • SC Communication; • Service des communications et des relations avec les citoyens; • Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Une rencontre d'information a eu lieu avec le Service des communications et des relations avec les citoyens et des renseignements à propos des meilleures pratiques pour la production de matériel d'information et de communication accessible leur ont été transmis.				

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous les collaborateurs pour leur mobilisation et leur implication dans la rédaction et la mise en oeuvre de ce plan d'action quadriennal qui vise l'intégration des personnes handicapées de la Ville de Saguenay pour 2019, 2020, 2021 et 2022.



Et ses collaborateurs :



- *Loisir Plus*
- *Conseil des aînés*
- *Citoyens bénévoles en situation de handicap de la Ville de Saguenay*